



Saisie sur salaire quel quotité

Par **menaud**, le **30/07/2009** à **13:21**

Bonjour, une saisie sur salaire va être effectuée sur mon solde tout compte. Ce qui comprend la paye; les congés payés et ma prime exceptionnelle sur chiffre d'affaire réalisée. En sachant que j'ai 2 enfants à charges. Voici les détails 1500 euros de salaires 15 jours de congés payés et 1900 euros de primes. Ont-ils le droit de prendre pour une somme redevable de 2900 euros. Ensuite j'ai fait 2 versements de 120 euros chacun à un huissier avant et après l'ordonnance du tribunal. Puis je les décompte avant avec fourniture de preuves ou dois-je me faire rembourser par l'huissier par la suite. Merci de me tenir informé mon solde tout compte met donné lundi. Cordialement

Par **Solaris**, le **03/08/2009** à **22:45**

Bonjour, Cela devrait être aux alentours des 2000 euros.